

\*\*\*\*\*

**PROCOLE SANITAIRE**  
**Salles communales**  
**Obligation des utilisateurs**  
*Mise à jour du 7 septembre 2020*

\*\*\*\*\*

**ENTREE**

Désinfection des mains obligatoire / gel hydroalcoolique ou accès aux sanitaires  
Port du masque obligatoire  
Respect de la distanciation physique de 1 mètre  
Respect des flux des entrées et des sorties des personnes (sens de circulation)

**SORTIE**

Aération de la salle pendant 10 minutes  
Désinfection du matériel partagé utilisé (micro, vidéo projecteur, frigo, portants...)  
Rangement des équipements (tables, chaises...)  
Obligation de tenir à disposition de la mairie une liste de tous les participants

**ACTIVITES SPORTIVES/CULTURELLES**

Port du masque obligatoire lors des déplacements  
Respect de la distanciation physique minimale d'1mètre  
Respect de la capacité d'accueil de la salle  
Respect de la durée d'occupation de la salle doit être respectée  
**Respect des protocoles sanitaires émanant des fédérations quant à la pratique d'un sport ou d'une discipline relevant de la compétence du ministère chargé des Sports**

**REUNION**

Port du masque obligatoire lors des déplacements  
Distance minimale d'un siège vacant entre chaque personne  
Respect de la jauge affichée à l'entrée de la salle  
Respect de la durée d'occupation de la salle doit être respectée

**Le matériel d'hygiène et de désinfection : gel, masques, virucide est fourni par l'utilisateur de la salle ou l'organisateur de l'évènement**

**La commune s'engage à procéder au nettoyage et à la désinfection des locaux selon un planning adapté et un protocole d'entretien précis.  
Les utilisateurs veilleront particulièrement à maintenir les locaux propres pour soutenir le personnel de nettoyage.**

**Je soussigné(e)....., responsable de l'association  
....., m'engage à respecter et faire  
respecter les consignes du protocole ci-dessus en tant qu'utilisateur de la salle.**

Fait à Autrans-Méaudre en Vercors, le .....

Signature du responsable,